

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 033/2026

Portant délégation de fonction et signature à Madame Nathalie DUPONT 4^{ème} Adjointe

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Nathalie DUPONT,

ARRETE

Article 1 : A compter du 01 avril 2026, Madame Nathalie DUPONT est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : aménagement urbain, transition écologique et biodiversité.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi des missions relatives à l'aménagement urbain, transition écologique et biodiversité
- Elaboration des dossiers liés à l'aménagement urbain, transition écologique et biodiversité.

Cette délégation entraîne délégation de signature de documents

La signature par Madame Nathalie DUPONT des pièces et actes suivants :

- Urbanisme :
 - o Droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants (2),
 - o Zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
 - o Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 et suivants,
 - o Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
 - o Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L423-1 et suivants,
 - o Lotissements, article L 442-1 et suivants,
 - o Terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, article L 443-1 et suivants,
 - o Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.
 - o Documents et actes relatifs au Plan local d'Urbanisme
 - o L'habitat
- Travaux :
 - o l'entretien des bâtiments, des voiries, des espaces communaux, des réseaux (électricité, éclairage, bornes incendie), du mobilier urbain, de la signalisation,

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Tel : 01 60 23 48 88 - Fax : 01 60 23 48 39

www.cregylesmeaux.fr

- de l'organisation et du suivi des chantiers,
- de la gestion du parc des véhicules communaux (suivi de l'entretien)
- Transition écologique
 - l'environnement,
 - les chemins ruraux,
 - les déplacements urbains,
 - les forêts et espaces naturels
 - l'aménagement des espaces verts, du fleurissement
 - le cadre de vie
 - la gestion des déchets

devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : Le Maire de la commune de Crégy les Meaux, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet.

Fait à Crégy-lès-Meaux, le 31 mars 2026
Le Maire,
Christophe VAMBRE.

